

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

SARL DA SILVA
16 ROUTE DEPARTEMENTALE 36

21390 FONTANGY

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/04/2025	F01250400065	412750	F01250400065	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	0.25	M3	122.50	30.63	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.25	UN	1.50	0.38	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.25	UN	2.50	0.63	20 %
552	REP	0.25	UN	1.68	0.42	20 %
	CHQ CREDIT MUTUEL - 7782718					
	Règlement le 29/04/2025 du montant : 38.50 € par : VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 30/04/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	32.06 €
Total TVA :	6.42 €
Total TTC :	38.48 €
RESTE A PAYER :	-0.02 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250400065	F01250400065	30/04/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
29/04/2025	003304112	412750	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	0.25	M3
29/04/2025	003304112	412750	552	REP	0.25	UN